

CINÉMA ET TÉLÉVISION



La Télévision dans l'École et la post-École

Historique :

Il y a plus de trois ans, nos camarades PIAT et HURE, travaillant en liaison, mettent au point un téléviseur avec lequel ils font des démonstrations dans plusieurs écoles de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Malheureusement, ils ne disposent d'aucune aide, tant financière que matérielle.

En février 1950, un groupe d'instituteurs des environs de Château-Thierry, exploitant en commun un circuit cinématographique sous forme de ciné-club, décide de tenter l'expérience d'acheter un téléviseur, supprimant ainsi les locations de films et les ennuis mécaniques qui grèvent le budget de leur association. L'expérience se révèle concluante et, en juillet 1950, sept écoles sont équipées.

Des contacts sont pris avec la direction de la R.D.F., le Syndicat des constructeurs de radio-télévision et la Ligue de l'Enseignement.

En juin 1950, un deuxième groupe rencontre le premier à une réunion de l'U.F.O.C.E.L. de Paris. Ils constatent l'identité de leurs vus et de leurs aspirations, tout en déplorant la carence des services officiels dans le domaine de la télévision. Après un accord de principe,

la Ligue de l'Enseignement hésite, elle aussi, à se lancer dans la télévision. Le groupe de Château-Thierry, après quelques résultats (remises, prêts de postes), décide de poursuivre énergiquement son effort et crée la Fédération Nationale de Télévision Educative et Culturelle (F.N.T.E.C.).

En mai 1952, plus de trois cents essais ont été effectués et 70 téléviseurs sont en fonction dans le cadre de la F.N.T.E.C. La Ligue de l'Enseignement, reconsidérant la question, fait appel à PIAT et HURE, qui équipent également un nombre respectable d'écoles dans leurs départements. En juin 1952, un stage, organisé à Soissons par la F.N.T.E.C. réunit pour deux jours les animateurs des télé-clubs de la région, le Directeur des programmes de la T.V., M. VIGNAUD ; le représentant de l'U.N.E.S.C.O., M. CASSIRER ; le représentant de la Jeunesse et des Sports, M. BARTHES ; la responsable des émissions éducatives, Mlle HASLE ; le Directeur du Magazine des Jeunes, M. Pierre TCHERINA ; le Directeur du Centre d'Education Populaire de Beauregard ; PIAT et HURE, de l'O.R.C.E.L. de Paris et le bureau de la F.N.T.E.C. C'est le premier rassemblement d'utilisateurs et de techniciens de la télévision.

Ces deux journées de travail en commun étudient toute une série de questions se rapportant aux télé-clubs, aux émissions enfantines, aux émissions diverses et culturelles ; on

note une grande sympathie et un désir commun de voir le plus grand nombre possible d'écoles s'équiper.

Conditions d'équipement :

En règle générale, l'onde télévisée est reçue actuellement dans un rayon de 120 kilomètres autour de Paris pour le lignage 441 et de 60 kilomètres autour de Paris et Lille pour le lignage 819. Néanmoins, il faut que l'antenne soit dégagée dans la direction de l'émetteur (pas de colline devant le village). Il faut aussi éviter le voisinage des routes nationales à grande circulation, car l'appareillage électrique des automobiles vient troubler la réception (en Amérique, les véhicules sont munis de condensateurs qui suppriment cet ennui). Il faut aussi éviter la proximité des usines et des lignes à haute tension susceptibles d'amener trop de parasites.

Malgré tout, l'expérience prouve que l'on peut recevoir à des distances supérieures à celles indiquées ci-dessus, notamment sur les plateaux bien dégagés ou sur les hauteurs. Personnellement, j'ai aperçu une antenne à La Roche-Migennes qui se situe à environ 150 kilomètres de l'émetteur. D'autre part, Laon, ville haut perchée, reçoit Paris et Lille. Il est certain qu'à longue distance, la qualité et la régularité des réceptions sont médiocres. Cela tient uniquement à ce que l'onde télévisée se transmet pratiquement en ligne droite et se perd dans la stratosphère, tandis que l'onde radio suit la courbure de la terre. La condition optimale d'une parfaite réception est réalisée quand l'émetteur et l'antenne réceptrice sont en vision directe.

Comment nous nous sommes équipés : (Forme coopérative)

Tout d'abord, une voiture équipée spécialement a parcouru chaque village et a effectué de nombreux essais. Les instituteurs de tous les villages où la réception était considérée comme satisfaisante ont reçu de la part de la F.N.T.E.C. une proposition d'essai gratuit d'une durée de 15 jours pendant lesquels on essaierait de créer une Coopérative locale pour équiper le village.

L'instituteur se charge de la propagande et le responsable de l'équipement de la F.N.T.E.C. vient exposer les modalités d'achat en une conférence faite à la suite d'une démonstration. Le téléviseur sera acheté en commun. Les télé-spectateurs créeront une section locale qui lancera un emprunt sous forme d'actions de mille francs. Les conseils municipaux, les coopératives scolaires, les amicales, la loi Barangé, peuvent aider à l'acquisition. Les actionnaires indiquent au président de la section locale à combien d'actions ils désirent souscrire. Au bout de quinze jours, l'instituteur fait connaître au délégué de la F.N.T.E.C. s'il conserve le téléviseur.

En cas de succès, l'emprunt est lancé par la section locale. Le remboursement a lieu en deux ou trois ans et les actionnaires reçoivent chaque année un intérêt sous forme de tickets d'entrée gratuits.

Fonctionnement du Télé-Club :

Chaque semaine, dès que le programme est connu, à l'issue d'une séance, le bureau fait le choix des émissions qui seront « regardées » et de celles qui seront discutées en commun.

Un tableau affiché à l'école fait connaître le programme des jours d'émission collective. L'entrée est contrôlée au moyen d'une carte comprenant 10 tickets détachables, vendus par le trésorier ou dans les cafés et épicerie du village. Le ticket d'entrée reviendra à 20 ou 30 francs selon la décision du bureau local. Les cartes nécessaires sont fournies par le trésorier de la F.N.T.E.C. qui les cède au prix de 20 francs la carte de 10 tickets.

Ce qu'a obtenu la F.N.T.E.C. :

- 1° Des conditions d'achat (remise 15 %) ;
- 2° Une protection juridique et financière ;
- 3° Un dégrèvement de la taxe radiophonique (3.850 fr. au lieu de 15.320 fr.) ;
- 4° Une aide financière par des conditions de crédit ;
- 5° Une aide technique ;
- 6° L'organisation de programmes culturels.

Prix de revient d'une installation :

Téléviseur spécial, images 40 cm. en diagonale	120.700 Fr.
Antenne	11.000 —
Transformations pour obtenir une image de 1 m.x0 m. 70	7.500 —
Préamplificateur (au-dessus 80 km.)	10.000 —
Câble et installation (variable)....	6.000 —
Total	155.200 Fr.

Dans ces prix, la remise est comprise.

En principe, dès que le poste est amorti et les actions remboursées, il appartient à l'école. Le bénéfice qu'il procure alors va grossir les revenus de la Coopérative scolaire et de l'Amicale.

En conclusion :

En pratiquant de cette façon, l'école est équipée et les enfants peuvent assister certains jours à des émissions éducatives qui leur sont destinées. Le jeudi après-midi a ses programmes récréatifs. Le soir, les adultes voient des émissions variées dont la qualité progresse lentement mais d'une façon certaine. Considérée sous la forme de Télé-Club, la réception collective est à la fois éducative, culturelle et populaire.

La télévision est le moyen d'expression actuellement le plus moderne. L'école se doit d'y tenir une place qu'elle a laissé échapper avec la radio.

A. BEAUFORT,
Nogentel (Aisne).